FLEURY-LA-VALLEE

Commune de Fleury-la-Vallée

Procès-verbal du 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre avril à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de M^{me} Françoise CANCELA, Maire de la commune.

<u>Présents</u> (12): Mmes et Mrs, BATTAULT, CAMEAU, CANCELA, DEMEAUX, GIRARDOT, LORAIN, MOREAU B, MOREAU C, PREVOST, SOUFFLARD THUILLIER, WATTEBLED conseillers municipaux

Pouvoir (1): Mme Sylvie DEBLOCK donnant pouvoir à M. Jean-Marie BATTAULT

Absent ():

Ayant délibéré: 13

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025 est adopté aux voix des personnes présentes lors de ce dernier Conseil Municipal.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Emmanuelle PREVOST

Décision du Maire en vertu des délégations

Numéro	Date	Objet	Société/Organisme	Montant TTC	Signataire
2025-01 Avenant au lot 8 CVC/PLOMBERIE de la MAM -		LTM	- 8 564,76 €TTC	Maire	
		Moins-value			

BUDGET

Délibération 2025-12 : Retrait de la délibération 2025-02 du 23 janvier 2025

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de la préfecture (contrôle de légalité) indiquant que la délibération 2025-02 du 23 janvier 2025 est entachée de nullité.

Cette délibération portait sur l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement sur l'exercice 2025 d'un montant de 236 052,08 €.

L'article L1612-1 du CGCT dispose que jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif, le maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cet article vise les crédits ouverts l'année précédente, ce qui exclut les restes à réaliser.

Or les crédits inscrits aux chapitres 20, 204, 21, 23 et 165 du budget primitif de 2024 de la commune en dépenses d'investissement (hors restes à réaliser), s'élèvent à 841 160 €. L'autorisation ne peut donc pas dépasser la somme totale de 210 290 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- Valide le retrait de la délibération 2025-02 du 23 janvier 2025
- Valide l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement sur l'exercice 2025 à hauteur de 210 290 €.

<u>Délibération 2025-13 : Approbation CFU Budget Assainissement 2024</u>

Madame le Maire rappelle le mail du SGC de Joigny en juin 2024 qui demandait à la commune d'anticiper le passage au CFU pour le budget 2024. Le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Madame le Maire donne la parole à M. Bernard MOREAU afin de présenter le CFU du budget assainissement 2024 ci-dessous :

SITUATION BUD	GETAIRE BUDG	ET ASSAINISSEMENT 2024	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2024	Réalisé total	RECETTES DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2024	Réalisé total
Ch 011 charges à caractère général	49 051,91 €	Ch 70 Ventes produits fabriqués, prestations	122 649,67 €
Ch 012 Charges de personnel et frais assimilés	11 695,86 €	Ch 75 Autres produits de gestion courante	976,80€
Ch 014 Atténuations de produits	13 780,00 €		
Ch 65 Autres charges de gestion courante	174,65€		
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	74 702,42 €	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	123 626,47 €
Ch 66 Charges financières	54,21€		
Ch 67 Charges exceptionnelles	264,17€		
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	75 020,80 €	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	123 626,47 €
Ch 023 Virement à la section investissement		Ch 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 415,96 €
Ch 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 790,44 €		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	134 811,24 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	166 042,43 €
	RESULTAT	DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024	31 231,19 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT- EXERCICE 2024	Réalisé total	RECETTES D'INVESTISSEMENT- EXERCICE 2024	Réalisé total
Ch 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 415,96 €	Ch 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 790,44 €
Ch 16 Emprunts et dettes assimilées	3 599,35 €		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	46 015,31 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	59 790,44 €
	RESULT	AT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024	13 775,13 €

Après l'exposé du CFU, Madame le Maire quitte la salle du Conseil Municipal afin de laisser place à l'approbation du CFU du budget assainissement 2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés (Mme le Maire ne prenant pas part au vote)

• Approuve le Compte Financier Unique du budget assainissement, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
	Prévision budgétaire totale	A	59 800,00	115 691,00	175 491,00
ecettes	Recettes réalisées (1)	В	59 790.44	166 042,43	225 832,87
	Restes à réaliser	С	0,00	00,0	0,00
	Autorisation budgétaire totale	D	118 374,39	182 154,82	300 529,21
penses	Dépenses réalisées (1)	E	46 015,31	134 811,24	180 826,55
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
fférences entre les titres et les andats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	13 775,13	31 231,19	45 006,32
sultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	Н	58 574,39	66 463,82	125 038,21
lde (investissement) ou résultat de iture (exploitation)	Excédent /déficit	G+H	72 349,52	97 695,01	170 044,53
fférence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	1=C-F	0,00	0,00	0,00
sultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+1	72 349.52	97 695.01	170 044,53

• Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<u>Délibération 2025-14 : Approbation CFU Budget Principal 2024</u>

Tout comme le budget assainissement, il est nécessaire d'approuver le CFU du budget principal 2024.

Pour rappel, le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Madame le Maire donne la parole à M. Bernard MOREAU afin de présenter le CFU du budget principal 2024 ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2024	Réalisé total	RECETTES DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2024	Réalisé total
Ch 011 charges à caractère général	404 877,35 €	Ch 013 Atténuations de charges	3 105,76 €
Ch 012 Charges de personnel et frais assimilés	322 521,27 €	Ch 70 Ventes produits fabriqués, prestations	72 237,08€
Ch 014 Atténuations de produits	109 590,00 €	Ch 73 Impôts et taxes	124 302,20 €
Ch 65 Autres charges de gestion courante	82 072,78 €	Ch 731 Impositions directes	561 111,00€
		Ch 74 Dotations et participations	328 610,55 €
		Ch 75 Autres produits de gestion courante	64 926,88 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	919 061,40 €	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	1 154 293,47 €
Ch 66 Charges financières	9 858,52 €	Ch 76 Produits financiers	4,73€
Ch 67 Charges exceptionnelles	- €	Ch 77 Produits exceptionnels	7 462,56 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	928 919,92 €	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	1 161 760,76 €
Ch 023 Virement à la section investissement			
Ch 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 327,46 €		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	982 247,38 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 161 760,76 €
	RESULTAT	DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024	179 513,38 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT- EXERCICE 2024	Réalisé total	RECETTES D'INVESTISSEMENT- EXERCICE 2024	Réalisé total
Ch 16 Emprunts et dettes assimilées	73 114,89 €	Ch 021 Virement de la section de focntionnement	
Ch 20 Immobilisations incorporelles	19 548,17 €	Ch 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 327,46 €
Ch 204 Subventions d'équipement versées	59 549,94 €	Ch 10 Dotations, fonds divers et réserves	157 889,27 €
Ch 21 Immobilisations corporelles	55 172,72 €	Ch 16 Emprunts et dettes assimilées	420,00€
Ch 23 immobilisations en cours	4 888,92 €		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	212 274,64 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	211 636,73 €
	RESULT	FAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024	- 637,91€

Après l'exposé du CFU, Madame le Maire quitte la salle du Conseil Municipal afin de laisser place à l'approbation du CFU du budget principal 2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés (Mme le Maire ne prenant pas part au vote)

• Approuve le Compte Financier Unique du budget principal 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
	Prévision budgétaire totale	A	1 050 971.15	1 093 784,00	2 144 755,15	
Recettes	Recettes réalisées (1)	В	211 636,73	1 161 760,76	1 373 397,49	
	Restes à réaliser	С	200 546,00	0,00	200 546,00	
	Autorisation budgétaire totale	D	1 025 002,31	1 747 404,59	2 772 406,90	
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	212 274,64	982 247,38	1 194 522,02	
	Restes à réaliser	F	604 253,96	0,00	604 253,96	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-837,91	179 513,38	178 875,47	
Résultats antérieurs reportès	Résultats antérieurs reportés (+/-)	н	-25 968,84	653 620,59	627 651,75	
Solde (investissement) ou résultat de soture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-26 606,75	833 133,97	806 527,22	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-403 707,96	0,00	-403 707,96	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+I	-430 314,71	833 133,97	402 819,26	

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2025-15 : Affectation du résultat du budget principal 2024

Madame le Maire rappelle le passage de compétence de l'assainissement à la Communauté de Commune de l'Aillantais au 1^{er} Janvier 2025.

Que la délibération N°2024-54 du 10 décembre 2024 adopte la suppression du budget assainissement au 31 décembre 2024. Il est donc nécessaire de reporter les résultats du budget assainissement 2024 à l'affectation du résultat du budget principal. Madame le Maire présente le compte administratif avec les résultats suivants :

A	RESULTAT	PART	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	CHIFFRES A
	FIN 2023	AFFECTEE	L'EXERCICE 2024	CUMULE	REALISER 2024	PRENDRE EN
		A LA SI		FIN 2024		COMPTE POUR
		(compte 1068)				L'AFFECTATION
						DE RESULTAT
INVEST	-25 968,84		71 711.61	45 742,77	D 604 253,96	-357 965 19
				12 1 12 11	R 200 546,00	
FONCT	793 931,74	140 311,15	277 208,39	930 828,98		930 828,98
TOTAL	767 962,90	140 311,15	348 920,00	976 571,75		572 863,79

Pour mémoire report 2024 compte 001 = -25968,84. Report 2024 cpte 002 = 653620,59

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin d'investissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	930 828,98 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	357 965,19 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	572 863,79 €
Total affecté au c/ 1068	357 965,19 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00€

A reporter en ligne 001 du BP 2025 :

45 742,77 €

Délibération 2025-16 : Vote des taxes locales 2025.

Après analyse du budget primitif 2025, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux communaux, et de les laisser identique aux années précédentes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés

Adopte les taux communaux comme suit :

	Bases	Taux	Produit attendu
FONCIER BATI	844 700	43.85	370 401
FONCIER NON BATI	56 000	66.87	37 447
TAXE HABITATION	115 400	24.77	28 585
Total			436 433

Délibération 2025-17 : Vote des subventions des associations 2025

Les demandes de subvention des associations ont été reçues en mairie et étudiées en commission.

Madame le Maire présente le tableau ci-dessous :

Nom	Montant alloué 2025
ASSOCIATIONS (65748)	
Football Club de Fleury la vallée	2 000,00 €
Institut Shao-lin Kempo	3 500,00 €
Les Nuits de Fleury	5 000,00 €
Fleury Gym	500,00 €
Air Fleury club	250,00 €
Association sauvegarde du patrimoine des sapeurs pompiers	1 500,00 €
Le chemin d'Axel	1 000,00 €
ASEF	500,00€
Association bibliothèque	1 700,00 €
Association tennis	1 900,00 €
Fleury animations	700,00€
Prévention routière	150,00 €
Divers non affecté	3 300,00 €
Sous total	22 000,00 €
ECOLES (65737)	
Coop scolaire - AEI	1 500,00 €
Coop scolaire - déplacements	500,00 €
Coop scolaire - Costumes en fête	2 000,00 €
Sous total	4 000,00 €
TOTAL	26 000,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés

Accorde les subventions aux associations fleuryvalliennes, tel qu'indiqué ci-dessus.

<u>Délibération 2025-18 : Vote du transfert des excédents du budget assainissement à la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne</u>

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne exerce de plein droit, depuis le 1er janvier 2025, la compétence assainissement en lieu et place de ses communes membres.

Le transfert de compétence assainissement donne lieu à la dissolution du budget annexe de la commune anciennement compétente. Cette dissolution entraîne l'affectation des résultats du CFU 2024 du budget annexe assainissement vers le budget principal de la commune

Considérant que la commune à la faculté de transférer tout ou partie des résultats du budget principal de la commune vers le budget annexe assainissement de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne. Bien que le transfert ne soit pas obligatoire, il apparaît indispensable, dans la mesure où ces résultats constituent les ressources nécessaires à l'équilibre du budget annexe assainissement de la CCAB et au bon fonctionnement du service, de transférer une partie de l'excédent de fonctionnement et d'investissement vers le budget nouvellement crée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- Autorise le transfert d'une partie du résultat du budget principal au budget annexe assainissement de la CCAB de la manière suivante :
 - Fonctionnement : 110 000€Investissement : 10 000€
- Autorise Madame le Maire à engager et signer toutes les démarches nécessaires.

Délibération 2025-19 : Vote du budget primitif 2025- Budget Principal

Madame le Maire rappelle que la commission finance s'est réunie le 21 mars 2025 afin d'examiner le budget qui est présenté ce jour.

Pour rappel, le budget primitif de 2025 est sous la nomenclature M57, le budget est voté au chapitre et la fongibilité des crédits s'applique pour cette nomenclature.

Chaque conseiller a obtenu communication du détail par article lors de l'envoi de la convocation à la commission finance.

Le budget primitif ci-dessous est alors exposé au Conseil Municipal afin d'être voté :

BU	DGET PRINC	IPAL 2025	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT- EXERC	CICE 2025	RECETTES DE FONCTIONNEMENT – EXE	RCICE 2025
Ch. 011 charges à caractère général	543 200,00 €	Ch. 70 Ventes produits fabriqués, prestations	61 350,00 €
Ch. 012 Charges de personnel et frais assimilés	376 300,00 €	Ch. 73 Impôts et taxes	642 919,00 €
Ch 014 Atténuations de produits	110 097,00 €	Ch. 74 Dotations et participations	284 800,00 €
Ch. 65 Autres charges de gestion courante	211 810,00 €	Ch. 75 Autres produits de gestion courante	49 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	1 241 407,00 €	TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	1 038 069,00 €
Ch. 66 Charges financières	8 500,00 €		
Ch. 67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €		
Ch. 68 Dotations et provisions	2 000,00 €		
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 253 907,00 €		
Ch. 023 Virement à la section investissement	320 091,41 €	Ch. 2 Résultat antérieur reporté	572 863,79 €
Ch. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 934,38 €		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 610 932,79 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 610 932,79 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT- EXERC	UCE 2025	RECETTES D'INVESTISSEMENT- EXE	PCICE 2025
		Ch. 13 Subventions d'investissement	360 217,00 €
Ch. 10 Dotations, fonds divers et réserves Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées	10 000,00 € 72 500,00 €	Ch. 10 Dotations, fonds divers et réserves	371 332,82 €
Ch. 20 Immobilisations incorporelles	158 537,24 €	Ch. 16 Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €
Ch. 21 Immobilisations corporelles	198 145,98 €	Cit. 10 Emprunts et dettes assimices	2 000,00 €
Ch. 23 immobilisations en cours	697 135,16 €		
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	037 133,10 0	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	733 549,82
Ch. 41 Opérations patrimoniales	5 000,00 €	Ch. 21 Virement de la section de fonctionnement	320 091,41 €
		Ch. 40 Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 934,38 €
		Ch. 41 – Opérations patrimoniales	5 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 141 318,38 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 095575,61 €
		Ch. 1 Résultat antérieur reporté	45 742,77 €
TOTAL DE L'EXERCICE	1 141 318,38 €	TOTAL DE L'EXERCICE	1 141 318,38 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

• Adopte le budget primitif 2025 tel qu'il est proposé ci-dessus

Délibération 2025-20 : Vote de la fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025

Selon la nomenclature budgétaire et comptable M57, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels ; et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget principal.

Lorsque ces virements sont effectués, le Maire à la charge de les rapporter au Conseil Municipal qui suit.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- Autorise Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section pour le budget principal.
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire et à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

<u>Délibération 2025-21 : Admission en non-valeur du budget assainissement sur le budget principal</u>

Le SGC de Joigny a fait parvenir une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables du budget assainissement. Ce budget étant clôturé depuis le 31 décembre 2024, cette écriture doit être imputée au budget principal de la commune.

Le montant de cette admission est de 0.20€ correspondant à un reste dû d'une facture d'assainissement. Cette somme est un reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

ACCEPTE l'admission en non-valeur au compte 6541 de la somme de 0.20 €. AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y référent.

DOJO/CENTRE DE LOISIRS

<u>Délibération 2025-22 : Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle d'arts martiaux et centre de Loisirs</u>

Mme le Maire rappelle aux membres l'étude en cours concernant le projet de construction d'une salle d'arts martiaux et d'un centre de loisirs, projet qui a été présenté en commission plénière le 10 mars 2025.

Lieu d'exécution : rue du Césoy 89113 Fleury-la-Vallée.

Travaux : construction d'un bâtiment d'une surface utile d'environ 400 m² en rez-de-chaussée, aménagements extérieurs.

Il a également été demandé une étude faisabilité de construction d'une garderie/centre de loisirs d'une surface de 200 m².

La recherche de maîtrise d'œuvre a été réalisée selon l'article R2122-8 CCP Modifié par le décret n° 2019-259 et par le décret n° 2019-1344

Deux réponses ont été reçues :

- 5-CINQ Architecture 42 rue de la Paix BP 3022 10012 TROYES Cedex.
- TRE Architecteurs 7 bis rue de la plaine des Isles 89000 AUXERRE

PROPOSITIONS REÇUES EN MAIRIE					
	5-CINQ ARCHITECTURE	TRE ARCHITECTEURS			
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	181 000 € HT	455 360 € HT			
RACCORDEMENT/ASSURANCE	62 000 € HT				
DOMMAGES OUVRAGES					
ENVELOPPE PREVISIONNELLE DES	1 087 000 €HT	1 353 600 € HT			
TRAVAUX DOJO		+ 216 000 € HT (extérieurs)			
ENVELOPPE PREVISIONNELLE DES	622 000 € HT	707 200 € HT			
TRAVAUX CENTRE DE LOISIRS					
TOTAL	1 952 000 € HT	2 732 160 € HT			

Le Conseil Municipal à 12 voix « POUR » et 1 « abstention »

- RETIENS la proposition de 5-Cinq Architecture.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y référent.

<u>Délibération 2025-23 : Validation de l'esquisse pour la construction d'une salle d'arts martiaux et d'un</u> centre de loisirs

Le 10 mars 2025, une première esquisse du DOJO réalisé par 5-cinq Architecture a été présentée lors d'une commission plénière. Cette commission a donné lieu à des échanges, Madame le Maire a fait remonter à l'architecte quelques demandes de modifications qui en a tenu compte.

Madame le Maire signale au Conseil Municipal que l'esquisse donne l'orientation du projet mais n'est pas le projet final. Le but de l'esquisse est de voir si l'orientation donnée correspond aux besoins et aux attentes.

La dernière esquisse réalisée par 5-cinq Architecture est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à 12 voix « POUR » et 1 « abstention »

- Approuve l'esquisse qui vient de lui être présentée
- Demande à 5-cinq de passer à la phase avant-projet sommaire pour le projet de construction d'une salle d'arts martiaux et d'un centre de loisirs
- Autorise Madame le Maire à passer et signer tous les actes relatifs à ces décisions ou en découlant.

<u>Délibération 2025-24 : Demande de subvention pour la construction d'une salle d'arts martiaux : Dojo</u> et centre de loisirs

Madame le maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire les demandes de subvention auprès des différents organismes sur l'année 2025.

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 1 952 000.00€ HT

Considérant que divers fonds sont susceptibles d'être mobilisés sur cette opération

Considérant que la commune de Fleury-la-Vallée sera maître d'ouvrage de l'opération.

Considérant le plan de financement prévisionnel (précisant les engagements des différents partenaires, en respectant la règle des 80% de subventions publiques maximum), il est proposé de solliciter l'ensemble des financeurs pour un taux maximum de subventions comme suit :

Plan de financement prévisionnel HT				
ETAT DETR	313 000€			
REGION BFC	80 000€			
DEPARTEMENT PACTE TERRITOIRE	57 117€			
INTERCOMMUNALITE	36 000€			
FONDS VERT	313 000€			
DEPARTEMENT AMENDES DE POLICE	45 000€			
SDJES/ANS	390 400 €			
AUTOFINANCEMENT	717 483 €			
TOTAL DES RECETTES	1 952 000€			

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- Autorise Madame le Maire à solliciter tout financement public auquel l'opération de construction d'Arts martiaux est éligible.
- Autorise Madame le Maire à signer les documents s'y réfèrent.

DIVERS

<u>Délibération 2025-25 : Convention SDEY : sécurisation rue aux prêtres et ruelle de Villemer</u>

Les travaux de sécurisation rue aux prêtres et de dissimulation ruelle de Villemer sont prévus pour cette année.

Il est nécessaire de signer les conventions financières avec le SDEY afin que les démarches puissent se poursuivre.

Madame le Maire présente les tableaux de financement proposés par le SDEY ci-dessous :

TRAVAUX DE SECURISATION RUE AUX PRETRES :

N° dossier	Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (FCTVA Récupéré par le SDEY)	HT!	Part SDEY		Part demandeur		Part ENEDIS	
						%	Montant	%	Montant	%	Montant
22S1029ERSE1	Sécurisation	116 817,18€	97 347,65 €	19 469,53 €	нт	60%	58 408,59 €	0%	0,00€	40%	38 939,06 €
22S1029EREPR1	Eclairage Public Restitution	13 305,48 €	11 087,90 €	2 217 58 €	нт	100%	11 087,90 €	0%	0,00€	0%	0,00€
22S1029ERRT1	Réseau Télécom	30 688,52 €	25 573,77 €	5 114,75€	нт	70%	17 901,64 €	30%	7 672,13 €	0%	0,00€
Total	1-1	160 811,18 €	134 009,32 €	26 801,86 €			87 398,13 €		7 672,13 €		38 939,06 €

TRAVAUX DE DISSIMULATION RUELLE DE VILLEMER:

Nº dossier	Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (FCTVA Récupéré par le SDEY)	нт / ттс	Part SDEY		Fonds de concours de la commune		Part ENEDIS	
						%	Montant	%	Montant	96	Montant
2251042ERDI1	Dissimulation	11 397,10 €	9 497,58 €	1 899,52 €	нт	25%	2 374,40 €	35%	3 324,15 €	40%	3 799,03 €
22S1042EREPP1	Eclairage public pur	5 173,94 €	4 311,62 €	862,32 €	нт	30%	1 293,49 €	70%	3 018,13 €	0%	0,00€
Total		16 571,04 €	, 13 809,20 €	2 761,84 €			3 667,88 €		6 342,29 €		3 799,03 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- Accepte les conventions financières proposées par le SDEY
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la validation de ces conventions

Délibération 2025-26 : Répartition du don suite à la dissolution du comité de jumelage

En août 2024, une délibération a été prise pour procéder à la dissolution du comité de jumelage de la commune avec la ville d'EICH en Allemagne.

La Banque Populaire a reversé à la commune le montant détenu par le comité sur leur compte bancaire, soit la somme de 1 132.68€.

Comme nous en avions convenu, il est proposé de verser cette somme à parts égale aux associations suivantes :

- Fleury Animations
- Les amis de la bibliothèque
- Les nuits de Fleury
- L'Amicale de la Vallée Fleurie

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- Décide de reverser aux associations ci-dessus la somme de 283,17 €.
- Autorise Madame le Maire à encaisser la recette et signer les documents s'y réfèrent.

INFORMATIONS DIVERSES

Point travaux MAM

Les travaux sont en cours, les réunions de chantier ont lieu tous les lundis.

Point Ecole

Comme annoncé, une classe fermera à la rentrée de septembre 2025, sur la commune de Branches, et ce en concertation avec Mme le Maire de Branches.

Une réunion publique sera programmée pour informer les parents.

Proposition contrat apprentissage (2 ans)

La commune est sollicitée pour accueillir un alternant pendant 2 ans, au service technique.

Le conseil est favorable à cette demande.

Demande de subvention Centre de Loisirs du Ravillon

Nous avons reçu une demande de subvention de ce centre où 24 jeunes de Fleury sont présents.

Il sollicite la somme de 230 €.

Le conseil est favorable à cette demande et fera l'objet d'une prochaine délibération.

Demande de subvention l'Obrigado

Nous avons reçu une demande de subvention de ce centre où 17 jeunes de Fleury sont présents.

Il sollicite la somme de 600 €

Le conseil est favorable à cette demande et fera l'objet d'une prochaine délibération.

Désignation référent Apostille

La loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a transféré au notariat la délivrance de l'apostille et de la légalisation des actes publics. Ces procédures d'authentification des signatures des autorités publiques, désormais dématérialisées, permettent aux personnes et entreprises installées à l'étranger de produire les documents nécessaires à leur activité (acte de naissance, extrait de casier judiciaire, diplômes ...).

La réforme de l'apostille et de la légalisation entre respectivement en vigueur le 1^{er} mai 2025 et le 1^{er} septembre 2025. Les communes sont appelées à désigner un ou plusieurs référents : Mme Françoise CANCELA est désigné.

Reportage Ici Auxerre

Un reportage a été enregistré sur la commune et sera diffusé du lundi 14 avril au jeudi 17 avril.

CANCELA Françoise

PREVOST Emmanuelle